



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)	Feuillet n°
DÉCISION PORTANT ACCEPTATION D'UNE INDEMNITÉ DE SINISTRE	Décision 09/10/2023 N° DGS/2023/099

Le Maire de la commune de LUYNES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 31 janvier 2023, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT,

CONSIDÉRANT que le 24 juillet 2023, la Société TRANSERVICE EXPRESS 37 a endommagé au cours d'une livraison un poteau en bois, propriété de la commune, au lieu-dit Villegrignon à Luynes,

CONSIDÉRANT qu'il convient de remplacer ce matériel urbain,

CONSIDÉRANT le devis d'un montant de 81.64€ TTC établi par le Centre Technique Municipal pour le remplacement de cet élément,

DÉCIDE

Article 1 :

D'accepter l'indemnisation de 81.64 € versée par la Société de Transport mise en cause dans ce sinistre, correspondant au remplacement d'un poteau en bois (plot, scellement et main d'œuvre) au lieu-dit Villegrignon à Luynes.

Article 2 :

Conformément aux dispositions des articles R421-1 et R421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS (28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication sur le site internet de la commune.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.
Une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire au titre du contrôle de légalité et à Monsieur le Trésorier payeur de la ville.

Fait à LUYNES, le 09 octobre 2023

Le Maire,

Bertrand RITOURET



Certifié exécutoire par :

- sa transmission au contrôle de légalité

le :1.7.OCT.2023.....

- sa publication sur le site internet de la

commune le :1.7.OCT.2023.....

Envoyé en préfecture le 17/10/2023

Reçu en préfecture le 17/10/2023

Publié le

ID : 037-213701394-20231009-DGS_2023_099-AR

